

Opération « TOUS EN CLUB »

Une aide de l'état aux jeunes sportifs du Val-de-Marne

Combien ?

30 € pour une prise de licence dans une association sportive du Val-de-Marne partenaire de l'opération.

Pour qui ?

Le dispositif s'adresse aux bénéficiaires soit de :

- L'allocation de rentrée scolaire (ARS) pour le jeune concerné
- L'allocation d'éducation enfant handicapé (AEEH)
- L'allocation adulte handicapée (AAH)

Où et quand ?

- Au siège de l'US Ivry (69, avenue Danielle Casanova 94200 Ivry sur seine).
- A partir du mardi 18 septembre 2018 :
Du lundi au jeudi de 9h00 à 19h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00.

Comment ?

- **A partir du 18 septembre 2018**, remplir une fiche de demande d'aide « Tous en club », auprès du club sportif partenaire de l'opération.
- Fournir le bulletin d'adhésion 2018/2019.
- **Présenter** une pièce d'identité du bénéficiaire (inutile de faire la photocopie) (Carte Nationale d'Identité, livret de famille). **IMPERATIF.**
- Fournir une copie du justificatif d'allocation (***ARS ou *AEEH ou *AAH**).

Aucune photocopie ne pourra être effectuée par l'US Ivry.

*ARS : Allocation rentrée scolaire

*AEEH : Allocation d'Education Enfant Handicapé

*AAH : Allocation Adulte Handicapé

Sans dossier complet, aucune aide ne sera distribuée.

Cette aide ne peut être accordée qu'une seule fois par enfant et pour deux enfants par famille.

Ces aides seront distribuées dans la limite des stocks disponibles.